

avait reçu le titre de gouverneur général de Ting Ngan et fut même, en 990, créé par Ye-liu Loung-siu, prince de Hia, fief appartenant à l'empire. Li Ki-ts'ien, désireux de s'assurer la possession effective de la principauté qui lui avait été donnée, fit entendre à TCHAO PAO-TCHOUNG, — nom donné par les Soung à Li Ki-p'oung quand il fit sa soumission, — « qui en était gouverneur, qu'il se repentait du passé, et cherchait quelque médiateur auprès de l'empereur pour obtenir sa grâce et retourner dans sa patrie : Tchao Pao-tchoung crut ce repentir sincère et en écrivit à l'empereur, qui, sur cette recommandation, pardonna à Li Ki-ts'ien et le nomma gouverneur de Yin Tcheou; c'était un piège que ce dernier tendait à Tchao Pao-tchoung : il espérait qu'il viendrait au-devant de lui et qu'il disposerait de ce gouverneur à son gré lorsqu'il le tiendrait en son pouvoir; mais Tchao Pao-tchoung, instruit de la perfidie dont il avait usé, six ans auparavant, envers Ho Ling-tou, un de ses collègues, se garda de le venir trouver, et Li Ki-ts'ien continua de demeurer chez les K'i Tan. ¹ » (991.) N'ayant pas réussi par trahison, Li Ki-ts'ien essaya de s'emparer de Hia Tcheou par force, mais, battu et blessé, il demande à T'ai Tsoung de rentrer en grâce, ce qui lui est accordé malgré son triste passé que l'avenir ne devait pas démentir; il est même à nouveau nommé gouverneur de Yin Tcheou, ce qui ne l'empêche pas de retourner chez les K'i Tan qui à leur tour lui décernent le titre de prince de SI PING ². Toujours infatigable, nous le verrons plus tard (996), enlever un convoi de grains à destination de Ling Tcheou; on envoya contre lui Li Ki-loung qui ne remporta aucun succès; sa dynastie (HIA) devait durer jusqu'à la conquête mongole en 1227.

« A cette même époque, il vint un officier de la part des Niu Tchen, prier l'empereur de se joindre à eux contre les K'i Tan dont ils recevaient de continuelles insultes; l'empereur, qui n'était point d'avis de recommencer une guerre qui avait coûté à la Chine tant de sang et de dépenses,

1. MAILLA, *l. c.*, pp. 115-16.

2. MAILLA, *l. c.*, p. 116.